



Aussac-Vadalle, le 18 août 2009

JURICA  
Maître PETIT Jean Luc  
4, avenue Georges Clémenceau  
BP 275  
16007 ANGOULEME

*Affaire suivie par Mme GLEMAIN*

Objet :

Dossier V. LARUE/Mairie AUSSAC-VADALLE/JLP/CF

Maître,

Vous trouverez ci-joint le rapport que Charente-Solidarités vient de nous adresser. Il y apparaît qu'un différent va poser problème :

- La dette citée en assignation ne correspond pas à la dette réelle, la cantine de son enfant étant comprise.

J'ai donc demandé au trésor public de Mansle, un calcul plus précis ; en raison des congés, il ne pourra pas être établi dans les délais. Par ailleurs, et pour satisfaire au plus vite Charente-Solidarités nous avons établi ce décompte – voir fax du 13 août dernier, vous ayant été adressé.

- D'autre part, le plan d'apurement cité, n'a été honoré qu'en mars et en avril 2009 – et non jusqu'en mai : rapport page 3, voire juin : rapport page 2 –

- Enfin, les doléances du voisinage cités dans ce rapport, **ne concernent pas notre commune**, mais celle voisine de Tourriers ; Mademoiselle LARUE y tenait un bar pour lequel des incidents avaient nécessité l'intervention des gendarmes.

Notre but n'est pas d'accabler cette locataire, mais simplement de mettre fin à cette spirale d'impayés dans lequel elle vit (loyers, cantine, EDF : plusieurs coupures, eau : coupure ....) facilement vérifiables.

Quelle attitude devons nous adopter dans cette affaire, afin de la régler au plus vite. Que nous conseillez vous ?

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, et comptant sur votre efficacité, je vous prie de croire, Maître, à l'expression de ma respectueuse considération.

La 1<sup>ère</sup> adjointe :  
Martine GLEMAIN

Mairie 16560 Aussac-Vadalle ☎ : 05 45 20 61 60 /Télécopie: 05 45 20 76 36

Courriel: [mairie@aussac-vadalle.fr](mailto:mairie@aussac-vadalle.fr)

Internet : [www.aussac-vadalle.fr](http://www.aussac-vadalle.fr)